



Je paye taxes foncières de tous les héritiers

Par **totoheritedemain**, le **13/11/2011 à 21:00**

Bonjour,
On est quatre héritier et nous sommes jamais d'accord.
La maison en indivision n'est pas entre tenue depuis 2003, date de la mort de mon père.
Depuis 2005, je paie toutes les taxes foncières pour les quatre héritiers et sans jamais être remboursé !
Je paie 1600 euros pour les quatre personnes et je suis jamais remboursé.
Je suis au RSA et ne peut pas payer les 1600 euros de Taxes demandés par les impôts.
Les impôts me demandent de lancer une procédure de demande en partage. Mais cette procédure est très longue quand on ne s'entend pas.
Je refuse cette façon de faire car je ne veux pas négocier pendant des années avec les autres héritiers sous la pression des 1600 euros par an !
Je veux que les impôts adressent tout de suite une facture aux 4 héritiers et arrête de me presser comme un citron. J'ai déjà essayé l'année dernière, quand je bossais, ils ont refusé.
Ils peuvent aussi s'adresser à une seule autre personne, mon frère qui gagne 5500 euros par mois, ça serait plus normal.
Je refuse de commencer une procédure interminable pour récupérer l'argent que me doivent les autres héritiers qui sont eux même au RSA !!!
Aujourd'hui je suis au RSA, est-ce possible, et comment faire ? j'en ai marre, ils vont me saisir mon mobilier et me retrouver dans la rue. merci

Par **mimi493**, le **13/11/2011 à 22:25**

Si vous ne voulez rien faire comme procédure, vous allez vous retrouver en grosse difficulté, forcément.
Exigez la sortie de l'indivision, s'il faut avec un partage judiciaire.
Envoi de LRAR de mise en demeure aux trois autres pour vous rembourser la TF sous huitaine, qu'à défaut, vous saisirez le tribunal d'instance

Par **totoheritedemain**, le **14/11/2011** à **11:28**

Je vous remercis , mais je ne suis pas capable d'avancé la somme, à l'évidence, si je pais je fais un chèque en bois !
Ce serait plus simple de s'adresser au plus riche d'entre nous !
Est ce que je peut le demander aux impots ??
Pour la sortie de l'indivision, nous avons juste une maison à vendre sur un petit terrain, est ce que ca veut dire que les taxes, l'eau et l'elect seront tout de suite partagées entre les 4 heritier : chacun pais ce qu'il doit
nou dois-je attendre la vente de la maison (cela peut durer plus d'un an personne n'est d'acc sur rien) pour me faire rembourser ?
pour le remborsment, je ne suis pas d'accord avec vous car les impots me saisiront bien avant que je recup le moindre sou des heritiers insolubles
Merci à vous

Par **mimi493**, le **14/11/2011** à **12:52**

[citation]Je vous remercis , mais je ne suis pas capable d'avancé la somme, à l'évidence, si je pais je fais un chèque en bois ! [/citation] vous exigez le remboursement avant de payer sur la base de l'avis de TF que vous avez reçue. et ensuite vous payez
[citation]Pour la sortie de l'indivision, nous avons juste une maison à vendre sur un petit terrain, est ce que ca veut dire que les taxes, l'eau et l'elect seront tout de suite partagées entre les 4 heritier : chacun pais ce qu'il doit[/citation] pourquoi y-a-t-il de l'eau et de l'électricité ? Il suffit de résilier les abonnements